Mardi 18 Juillet. (N° 84.) 24e Année. — 1865.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, *acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	13 minutes	du matin,		Poste.
9 —	04 —	—		Omnibus.
2 —	08 —	soir,		Omnibus.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	11 —	—		Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	25 minutes	du matin,		Mixte (prix réduit).
7 —	55 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
11 —	56 —	—		Omnibus-Mixte.
5 —	47 —	soir,		Omnibus.
9 —	59 —	—		Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous trouvons dans le journal l'*Italie*, du 12 juillet, la correspondance suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves.

Des personnes, habituellement bien renseignées sur ce qui se passe dans les régions officielles à Rome, assurent que le pape a conçu le projet d'y convoquer prochainement, c'est-à-dire avant l'expiration du délai fixé pour l'exécution de la convention du 15 septembre, un concile œcuménique où seraient appelés tous les évêques de la chrétienté.

La résolution finale du Saint-siége à l'égard de l'Italie y serait discutée longuement et mise, par conséquent, sous la protection de tous les hauts représentants de l'Eglise catholique. On ajoute que Pie IX considère ce concile comme le couronnement obligatoire de son pontificat, et qu'il fera prochainement connaître son projet d'une manière officielle.

Une lettre de Rome, en date du 12 juillet, annonce formellement que les négociations avec le gouvernement d'Italie seront bientôt reprises.

Les résultats connus des élections anglaises sont donnés par les journaux de Londres, avec des variantes insignifiantes, qui toutes, du reste, accusent le triomphe des libéraux.

Le *Spectator*, du 15 juillet, dit à ce sujet : « L'opinion générale du pays ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la dernière élection ; mais son libéralisme est plus énergique, son torysme moins décidé. A l'exception de quelques villes de province, rien n'indique la réaction. »

La *Gazette de la Croix* constate que les relations actuelles sont des plus tendues entre le cabinet de Berlin et celui de Vienne ; des deux côtés l'irritation est grande, et il semblerait presque, dit l'organe de M. de Bismark, qu'un avenir peu éloigné dût amener de plus graves complications.

On sait que la police prussienne a prétendu interdire la fête qui devait être donnée, à Cologne, aux députés opposants.

Le comité qui s'est formé pour l'organisation de cette fête a répondu qu'il ne tiendrait pas compte de cette défense : « Avec tout le respect dû aux prescriptions de l'autorité, dit-il dans son adresse au président de police, notre devoir de citoyens nous ordonne aussi de maintenir haut et ferme nos droits, tels qu'ils nous sont garantis par la Constitution du pays, et de ne pas permettre qu'on nous entrave dans l'exercice de la reconnaissance, l'une des obligations les plus belles et les plus nobles des hommes civilisés. »

On écrit de Genève que le grand conseil du demi-canton protestant d'Appenzell a maintenu, le 24 avril dernier, une vieille loi qui oblige les parents protestants à faire baptiser leurs enfants.

Le comité genévois de l'Alliance évangélique lui a adressé, en date du 22 juin, une lettre où il proteste contre l'ingérence civile dans les affaires purement religieuses, et demande le retrait de la loi, dont le principe est contraire à toutes les idées modernes sur la liberté religieuse.

Cette démarche ne peut manquer d'avoir l'approbation de tous les partisans de la liberté de conscience, quelles que soient leurs opinions et à quelque pays qu'ils appartiennent.

On écrit de New-York, 6 juillet (soir). — Le 4 juillet a été célébré dans toute l'étendue du pays par les fêtes d'usage.

Les autorités militaires, à Richmond, ont pris des mesures de précaution contre l'éventualité d'une insurrection des nègres.

M. Johnson va mieux.

Le président Johnson a confirmé les sentences prononcées par la commission militaire.

En conséquence, Payne, Harold, Atzeroth et Mme Suratt seront pendus demain.

Mudd, Arnold et O'Laughlin sont condamnés à l'emprisonnement pour la vie.

Spangler est condamné à six ans de prison.

M. Benjamin Perry a été nommé gouverneur provisoire de la Caroline du Sud.

On ne saurait guère douter, dit une correspondance de New-York adressée au *Moniteur*, de la défaite de Negrette et de la dispersion de ses forces. Juarez, vivement poursuivi par le général Aymard, aurait fui par la passe del Norte, escorté de Quesada et de Caravajal. La république mexicaine ne se soutenait plus depuis longtemps que par les exactions et le pillage. Si ces nouvelles se confirment, dit le correspondant du *Moniteur*, elle finit, de fait, aujourd'hui par la fuite de son représentant, et dans deux mois, aux yeux même de ses partisans les plus dévoués, elle aura cessé d'avoir une existence légale.

Des journaux ont annoncé que Juarez avait conclu un emprunt de 10 millions de dollars à San-Francisco. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.

LE WILLIAM-NELSON.

Nous avons annoncé le terrible incendie du paquebot américain le *William-Nelson*, et nos lecteurs n'ont pas oublié les circonstances dramatiques qui ont accompagné cet épouvantable sinistre. Le rapport du capitaine Smith, commandant le *William-Nelson*, donne sur cet évènement les saisissants détails qu'on va lire :

« Le *William-Nelson* est parti d'Anvers le 1er juin dernier, ayant un chargement de rails, vins, marchandises diverses, etc., et environ 448 passagers émigrants et un équipage de 30 personnes, capitaine compris ; mais ce ne fut que le 4 qu'il mit en mer. — Le *William-Nelson* a continué son voyage sans incident remarquable jusqu'au 26, lorsque, reconnaissant que plusieurs des émigrants, qui étaient souffrants depuis quelques jours, étaient tombés malades d'une forte fièvre, et craignant que la maladie ne devînt contagieuse, le capitaine, à dix heures du matin, donna ordre, par mesure de précaution, au lieutenant et au charpentier de descendre dans l'entrepont pour faire monter les passagers sur le pont, dans le but de fumiger le navire.

» Cet ordre ayant été exécuté, le lieutenant et le charpentier furent envoyés, de nouveau, en bas, ainsi que plusieurs matelots, avec des

FEUILLETON. 2

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(*Suite.*)

C'était un homme de trente ans à peu près, grand et d'une tournure admirable. A la grâce de la jeunesse et à une élégance suprême, il joignait une force peu commune et un de ces courages téméraires qui font les duellistes renommés. Doué d'un esprit fin et délié, il suppléait à son défaut d'instruction par une conversation pleine de charmes. Dès son enfance, il se montra indiscipliné et d'un caractère indomptable, il prit le travail en horreur ; aucune puissance ne le retint au collége ; il s'en échappa plusieurs fois. Dès qu'il eût atteint l'âge de douze ans, il se fit mousse sur un navire en partance pour l'Océanie. Son père, espérant que cette leçon le corrigerait, y donna son consentement. Il erra sur toutes les mers possibles jusqu'à sa majorité. Après quoi, se trouvant son maître, il arriva à Paris, où il commença à faire parler de lui par ses bizarreries, ses dettes, ses querelles et ses amours. Il acquit la réputation d'un lion de premier ordre ; on cita de lui quelques prouesses qui lui attirèrent le respect, même de ses créanciers. Il en avait battu quelques-uns, et les autres l'acceptèrent à l'état de légende, comme l'un de ces anciens débiteurs qui ne craignent même pas le procureur du roi, comme une sorte de Mauprat plus civilisé.

Pour lui, la force était le droit ; il n'admettait pas d'arguments supérieurs à un coup de poing bien appliqué ou à une balle dirigée au cœur. Il joignait à cette conviction une entière confiance en lui-même, une politesse narquoise qui laissait toujours les gens indécis de savoir s'il se moquait d'eux, ou s'il leur faisait la révérence.

Lorsqu'il s'occupait d'une femme, ses rivaux devaient s'écarter ; il ne prenait pas la peine de le répéter deux fois ; ceux qui persistaient pouvaient s'attendre à tout. Aussi compromettait il infiniment les malheureuses qu'il honorait de son attention ; malgré ses séductions incontestables, aussitôt qu'il était connu, la coquette la plus résolue s'empressait de le fuir. Il laissait une tache indélébile sur tout ce qu'il approchait.

Quelques-uns l'aimaient, d'autres le méprisaient, tous le redoutaient certainement.

Il s'était montré très-assidu dans la maison de lady Erlington. Ses hommages se partageaient entre la mère et la fille ; son esprit caustique s'exerçait un peu quelquefois aux dépens de la première, et cela avec assez de finesse pour qu'elle ne s'en aperçût pas. Lady Arabelle même le devinait tout au plus ; elle flottait encore indécise entre le charme incontestable de M. de Courville, et une espèce de répulsion qui l'éloignait de lui.

Ce jour-là, je l'ai dit, ils avaient formé le projet de se rendre à la Favorite avec quelques personnes de leur connaissance ; on allait ensuite dîner au vieux Château, et l'on revenait à Baden assister à un de ces merveilleux concerts, dont on ne saurait jouir ailleurs, parce que nulle part on ne rencontre une pareille réunion d'artistes.

C'était une journée complète. Lady Arabelle s'y promettait beaucoup de plaisir ; peut-être la présence du comte y contribuerait-elle ; peut-être était-ce la seule jouissance de parcourir ce ravissant pays, en joyeuse compagnie, c'est ce qu'elle seule eût pu décider ; encore, je le crois, n'était-elle pas bien sûre de son fait.

Un peu avant midi, le phaéton de M. de Courville s'arrêta à la porte ; il sauta lestement à bas, jetant les guides à son groom et parut dans le salon, quelques secondes après, tenant dans la main un magnifique bouquet.

— Mesdames, dit-il, je ne puis le partager ; permettez-moi de vous l'offrir à toutes deux. Votre voiture vous attend, nous aurons un temps digne de vos délicieuses toilettes. En vérité, lady Arabelle, il ne vous manque que des ailes pour ressembler à un ange, passez-moi ce compliment, il me vient à l'esprit à force d'entendre répéter autour de moi que Baden est un paradis.

La jeune fille sourit en plaçant les fleurs dans un vase, pendant que lady Erlington attachait les brides de son chapeau.

— Serons-nous très-nombreux ? demanda cette dernière.

— Nous serons au moins vingt. J'ai recruté tout ce que j'ai trouvé, tout ce qui n'est pas absolument attaché par une chaîne quelconque à l'*arbre*, tout ce qui peut vivre ailleurs que dans la maison de Conversation.

— Nous n'avons personne du club ?

— Personne. On trouve bien *déjà* assez extraordinaire que nous nous en détachions pour quelques heures, un jour tel que celui-ci, où l'on se réunit pour causer du nouveau règlement. N'admirez-vous

marmites de goudron et des fers rouges ; l'opération était presque terminée, lorsque, vers midi et demi, la dernière marmite de goudron, par fatalité s'emflamma tout à coup, et le goudron en ébullition tomba sur le pont, au milieu du navire, brûlant grièvement le charpentier et le matelot qui l'aidait. Aussitôt le navire prit feu. L'entrepont était alors, comme on peut naturellement le supposer, plein de fumée, et le goudron enflammé qui était, comme on l'a dit, tombé sur le pont, coula avec le roulis du navire, sous le lit d'un des émigrants, le mit en feu, et les flammes se communiquèrent instantanément à tous les autres lits, à l'avant et à l'arrière du navire, mettant les deux hommes dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit pour l'éteindre. Avant qu'ils pussent même arriver sur le pont, pour annoncer l'effroyable nouvelle, d'immenses colonnes de flamme s'élevèrent par la claire-voie du grand panneau et atteignant la ralingue de la grande voile (toutes voiles dehors dans le moment), montèrent le long du grand mât, presque avec la rapidité de l'éclair, et, malgré tous les efforts de l'équipage, les voiles sur les trois mâts furent en feu en un clin d'œil, ainsi que le gréement. Aussitôt le capitaine ordonna à une partie de l'équipage de préparer les quatre embarcations pour sauver autant de passagers que possible, et aux autres de fermer les ventilateurs et les portes des roufles. Ceci était à peine terminé, qu'une bordée d'hommes, composée partie de matelots et d'émigrants, fut mise le long des ponts, à l'avant et à l'arrière, faisant la chaîne et versant des seaux d'eau dans l'entrepont par le roufle du grand panneau, d'où sortait une colonne de feu, et la pompe mise en œuvre.

» Jusque-là, on maintint la discipline et le bon ordre. Le feu avait fait, cependant, en haut et en bas, des progrès si rapides, que le capitaine jugea de son devoir de faire mettre immédiatement les embarcations à l'eau ; mais, pendant qu'on le faisait, survint une panique générale, et tous les passagers se jetèrent sur les embarcations, ce qu'il était complètement impossible d'empêcher. Une embarcation n'avait pas plus tôt touché l'eau qu'elle était aussitôt chavirée, les émigrants ayant sauté dedans au moment où on l'amenait, et ne sachant pas nager, ils furent presque tous noyés. Les matelots, au nombre de quatre, également à l'eau, réussirent, cependant, à la retourner et à la vider, avec beaucoup de peine et de danger ; ils sauvèrent alors quelques-unes des infortunées victimes ; mais pendant qu'elle était encore le long du bord, d'autres émigrants du navire sautèrent dedans et elle chavira encore une fois ; les matelots réussirent encore à la redresser, et ils prirent autant de passagers qu'elle pouvait en contenir ; le capitaine lui-même aida à amener le canot d'arrière, et le second officier, seul marin qui s'y embarqua, fut assez heureux pour sauver plusieurs passagers de chambre, entre autres sept femmes et quatre enfants, dont l'un avait moins de trois mois. Les deux autres embarcations furent mises à l'eau avec beaucoup de peine, la grande ne contenant pas moins de 35 passagers, plus six hommes de l'équipage, dont quatre ont passé ensuite dans une autre embarcation moins chargée, laissant deux des leurs, d'après ce qu'ils ont rapporté, pour gouverner le gros canot.

» Cette embarcation quitta la scène du naufrage et n'a plus été revue ; la dernière embarcation, avec semblable nombre de matelots et son plein d'émigrants, réussit à se dégager de ceux qui, en cherchant à sauter dedans, étaient tombés à l'eau et nageaient à l'entour. C'est un miracle qu'elle n'ait point été chavirée dans les efforts qu'ils faisaient pour monter dedans. Dans l'intervalle, le capitaine, voyant qu'il ne pouvait plus rien pour sauver le navire, avec ce qu'il avait d'équipage à bord (environ 15 hommes), les engagea à jeter à l'eau tous les espars de rechange, planches et tout ce qu'on pouvait trouver d'objets flottants. Le tout fut amarré de manière à former une espèce de radeau, afin de sauver le plus de vies possibles. Ce radeau était à peine terminé que les malheureux passagers encore à bord, perdant toute présence d'esprit, se jetèrent par-dessus le bord en grande quantité suivis de plusieurs des matelots, remplissant l'air de leurs cris de désespoir. D'autres, sur le navire, couraient comme des fous d'un bout à l'autre du pont, et entrant dans la chambre, brisaient le mobilier et le jetaient à l'eau.

» La confusion qui existait est au-delà de tout ce que l'on peut imaginer : le vacarme était tel qu'il était complètement impossible au capitaine de se faire entendre, quoique donnant des ordres réitérés et cherchant à arrêter le tumulte. Ceci se passait une demi-heure environ après que le feu avait éclaté. A ce moment, 130 à 150 émigrants avaient réussi à se mettre sur les espars le long du navire ; mais il y en avait encore beaucoup qui se débattaient dans l'eau ; quand, tout à coup, les mâts de hune, avec leurs vergues, poulies, etc., tout en feu, s'affaissèrent et tombèrent droit sur eux, en en tuant plusieurs sur le coup, et en jetant d'autres à la mer. Les cris de ceux qui se noyaient et des blessés étaient effroyables à entendre. Les mots sont impuissants à donner une idée de l'horreur de la situation ; la scène était déchirante. Les malheureux qui étaient encore à bord, dans leur terreur, entouraient le capitaine, ainsi que les matelots, s'attachant à eux, les suppliant de les sauver, et l'on ne pouvait rien faire ! Quelque temps après, le feu dans l'entrepont venant à brûler le pont et la mâture, une autre panique s'en suivait, et les pauvres malheureux pensant que leur seule chance de salut était de gagner le radeau, s'entre battaient dans leurs efforts pour y arriver ; plusieurs tombèrent à l'eau et se noyèrent ; d'autres aussi réussirent à atteindre le radeau, mais ils ne devaient pas échapper à leur sort, car le grand mât tomba sur eux quelques minutes après et en écrasa plusieurs. La même scène effrayante se reproduisit. C'est alors seulement que le second et quelques hommes de l'équipage sautèrent par dessus le bord ; comme ils étaient bons nageurs, ils se dirigèrent aussitôt vers les embarcations qui étaient à quelque distance du navire et furent assez heureux pour pouvoir les atteindre, et encore plus heureux d'être recueillis par les occupants. Après ces évènements si horribles et si douloureux, un plus terrible encore devait avoir lieu ; deux heures environ après que le feu avait éclaté, une partie du pont entièrement consumée, s'effondra tout à coup, et bon nombre des émigrants qui restaient furent précipités la tête la première dans la fournaise.

» C'était chose horrible que de contempler les flammes sortant de ce gouffre ; la chaleur était suffocante, et il était impossible de rester plus longtemps à bord. Quelques passagers sautèrent à l'eau, et avec eux les matelots qui restaient. Trois d'entre eux sont supposés noyés. Les amarres qui retenaient le radeau au navire venant à brûler, il partit en dérive avec plusieurs personnes cramponnées aux planches et bon nombre dessus. Le capitaine, dans l'impossibilité absolue de faire quoi que ce fût pour sauver les passagers qui étaient encore à bord, et ne pouvant tenir avec eux plus longtemps, sauta à l'eau, et apercevant deux embarcations à une grande distance, se dirigea sur elles.

» Après avoir nagé pendant trois quarts d'heure ainsi que deux matelots qui le suivaient, ils furent enfin aperçus et reconnus par les émigrants, qui, avec la plus grande humanité, gouvernèrent sur eux, et, au risque de chavirer et de se noyer, les recueillirent dans un état presque complet d'épuisement. Le capitaine prit alors le commandement des deux embarcations et gouverna aussitôt sur le navire en feu pour voir si, avec les espars flottant autour du navire, on pourrait construire un radeau pour sauver ceux qui s'y cramponnaient et ceux qui étaient suspendus au baupré du navire. Mais rien ne put être fait. Ils restèrent cependant près du navire en feu jusqu'à trois heures du matin, au moment où le bâtiment s'abima, entraînant avec lui le reste des infortunées victimes. Les embarcations s'éloignèrent alors, faisant route au nord-nord-ouest. Il n'y avait d'eau sur aucune d'elles ; à bord de l'une il n'y avait aucuns vivres ; à bord de l'autre il pouvait se trouver deux ou trois poules, un canard et un cochon qui avaient été sauvés.

» Pendant tout ce temps, la mer était heureusement calme, car si la moindre brise se fût élevée, tout le monde eût inévitablement péri, les embarcations étant chargées jusqu'aux lisses. Les naufragés continuèrent leur route jusqu'à cinq heures du soir. C'est alors qu'ils furent aperçus et sauvés par le steamer *Lafayette*.

» Le commandant Bocandé, en apprenant qu'il y avait encore deux embarcations à flot, mit son navire en recherche, et, vers la tombée de la nuit, en approchant du trois-mâts-barque russe *Ilmari*, on aperçut une des embarcations dont le monde avait été sauvé par ledit trois-mâts. Le steamer *Lafayette* se dirigea immédiatement vers la barque russe, et, sur le consentement du capitaine, tout l'équipage de la troisième embarcation fut transbordé sur le steamer, faisant en tout quarante-deux personnes sauvées sur les trois embarcations. Le capitaine Bocandé les a traitées avec la plus grande bonté et générosité, suppléant à tous leurs besoins, leur fournissant les vêtements, etc., etc., et pendant tout le temps de leur séjour à bord, ils ont reçu de lui, de ses officiers et de son équipage, les soins les plus touchants et les attentions les plus délicates.

» Le *Lafayette* est arrivé en ce port le 6 juillet courant, et les naufragés ont tous été débarqués sains et saufs. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On annonce que l'Empereur a signé la nomination de M. Corta comme sénateur.

Le collége électoral des Landes serait convoqué dans la première quinzaine d'août.

M. le comte Walewski se présentera aux suffrages des électeurs en remplacement de M. Corta.

Enfin il paraît certain qu'après son élection, M. le comte Walewski serait nommé président de la Chambre.

Ajoutons que M. Schneider, en descendant du fauteuil qu'il a si bien occupé, emportera les sympathies et l'estime de la Chambre.

— Par décret du 12 juillet, les électeurs de la 4e circonscription du département de l'Aisne sont convoqués pour les 6 et 7 août prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Geoffroy de Villeneuve, décédé.

— Le *Moniteur* publie le décret de promulgation de la loi qui autorise la ville de Paris à emprunter 250 millions.

— On écrit de Florence, 15 juillet :

Une dépêche d'Alexandrie, en date d'hier, annonce que le choléra va toujours en diminuant. Il y avait eu, la veille, 48 morts.

Au Caire, le 12, on en avait constaté 224.

— Le *Courrier de Marseille*, sous la signature de M. L. Méry, publie les réflexions suivantes sur le choléra à Alexandrie :

Le rapport que M. Aubert-Roche, médecin en chef de la Compagnie universelle en Egypte, vient d'adresser à l'administration de

---

pas comment j'ai placé le *déjà* russe ; il ne manque plus que l'*encore*, ce sera parfait d'imitation.

Les Russes parlent admirablement notre langue ; bien des Français voudraient la connaître aussi bien qu'eux ; seulement ils tiennent, je crois, de leurs gouvernantes, très-souvent Suisses ou Flamandes, deux ou trois expressions qu'ils répètent souvent et qui donnent à leur langage un cachet particulier.

Plusieurs dames russes ont fondé à Baden un club depuis quelques années. Il se compose d'hommes et de femmes, la fleur des pois ; il est fort difficile d'y être admis, et ce club fait aux eaux la pluie et le beau temps. Il a loué la plus élégante et la plus grande loge du théâtre ; il donne des bals particuliers, où les profanes ne sont pas invités ; il décide du succès des pièces et des artistes ; c'est, enfin, une autorité et une puissance.

Les réunions du jour ont lieu dans le parc, au bout de l'allée des boutiques, autour d'un arbre qui ne s'attendait pas à tant d'honneur ; il s'appelle essentiellement l'*Arbre* et n'a pas de rivaux. C'est un de ces caprices de la bonne compagnie qui ne saurait s'expliquer et dont la source est inconnue ; il est vrai qu'on ne prend pas le soin de la chercher.

Au moment où Tristan de Courville mettait les dames en voiture, son valet de chambre, qui l'attendait, s'avança vers lui.

— On vient d'apporter cette lettre pour M. le comte, dit-il, en me recommandant de la lui remettre n'importe où il pourrait se trouver ; elle est très-pressée.

Le comte resta à l'écart, brisa le cachet, et jeta un cri à demi-étouffé en reconnaissant l'écriture.

— Mon Dieu ! Est-il possible ?

Lady Erlington l'appela, les chevaux s'impatientaient.

— Me voilà, me voilà, répliqua-t-il, pardonnez-moi, milady, ce sont des nouvelles d'un ami.

Il fut bientôt sur son siége, mais Arabelle fit observer à sa mère qu'il était très-pâle.

L'équipage partit au grand trot ; quelques minutes après, la conversation était plus animée que jamais entre les trois personnages, et toute trace d'émotion avait disparu.

La Favorite est un beau lieu, il était beau surtout au temps où la cour du margrave y faisait sa résidence ; maintenant il impose tout d'abord une grande tristesse. Ces ombrages déserts, ces eaux stagnantes, ces fenêtres closes, cette chapelle de la princesse Sibylle, témoins de ses folies et de sa pénitence, tout inspire un sentiment de mélancolie que de gais compagnons peuvent seuls dissiper. Lady Arabelle était plus propre qu'une autre à recevoir de telles impressions ; elle avait la tête vive, le cœur chaud, l'imagination ardente et romanesque. Tout ce qui touchait à la passion l'intéressait et la saisissait entièrement ; elle dévorait les livres qui savaient la peindre, et sans l'avoir éprouvée, elle la connaissait déjà.

— J'aurai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, mesdames, un de mes compagnons d'enfance, qui me ressemble fort peu, je vous en avertis ; il pourrait bien me chasser de votre bienveillance et y prendre ma place ; c'est un vrai sir Charles Grandisson.

— Je déteste ces perfections, monsieur, répliqua la marquise, très-versée dans la lecture des romans. En fait de littérature, elle ne connaissait que celle-là.

— Il est parfait en tout, milady ; il est aussi beau que bon, aussi spirituel que brave ; rien ne lui manque.

— C'est lui qui vous écrivait tout-à-l'heure ?

— Oh ! non, milady, ceci est autre chose, un autre genre de perfection.

Il se tut subitement et donna un coup de fouet à ses chevaux, qui se cabrèrent légèrement ; il les eut bientôt apaisés.

On approchait du but du voyage, deux ou trois voitures attendaient déjà leurs maîtres, quelques personnes se promenaient sur la pelouse. Les belles Anglaises furent promptement entourées ; lady Norby aperçut dans le groupe un homme dont l'aspect la frappa tellement qu'elle eut bien de la peine à détourner les yeux. Avec cette merveilleuse faculté que Dieu a donnée aux femmes de tout voir en un seul regard, elle devina tout de suite que c'était l'ami *si parfait* annoncé par le comte. Il ne les avait pas trompées, du moins sur sa beauté physique ; Apollon, Antinoüs, Adonis réunis, lui eussent cédé la palme ; il était impossible qu'il passât inaperçu ; son visage était de ceux qu'on ne pouvait oublier.

— Ah ! voyez ce gentleman, Arabelle, reprit la marquise, qui venait de le découvrir, il est certainement trop charmant pour un homme ; il est en vérité aussi beau que vous.

Selon la tendre mère, nulle comparaison ne pouvait aller au-delà.

(La suite au prochain numéro.)

Paris, sur l'épidémie cholérique à Alexandrie, confirme ce qui a été souvent écrit pour expliquer la transmission du fléau indien.

La santé s'était maintenue bonne à la Mecque, où 150,000 mahométans se trouvaient réunis, quand arrivèrent les pèlerins de l'Inde; alors la maladie gangétique se déclara et enleva 200 à 300 personnes par jour.

Un médecin polonais, dans une brochure qui fut très-remarquée lors de la première apparition de la maladie indienne en France, écrivait une phrase dont on devrait garder le souvenir :

« Le choléra, disait ce docteur, attaché à l'armée russe et à la personne du grand-duc Constantin, qui fut une des victimes du fléau, va des masses d'hommes venus des Indes à l'air, et descend de l'air à d'autres masses d'hommes. »

On ne sait pas assez en France et ailleurs que l'apparition du fléau indien en Europe date de 1817; Châteaubriand a soin de le rappeler dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*. Le czar Alexandre Ier eut une idée heureuse sous le rapport commercial, mais très malheureuse sous le rapport sanitaire.

En 1817, il établit une grande foire à Casan, non loin de la chaîne de l'Oural; cette foire attira plus de cent mille marchands indiens qui avaient, parmi eux et parmi leurs ballots, un terrible et mystérieux voyageur; ils arrivaient de Bokarra, de Hérat, de Kaboul, du pays des Afghans, de Lahore, etc.; le choléra, leur compagnon de route, pénétra ainsi en Europe, et quand les Polonais se révoltèrent en 1830, l'armée russe amena avec elle le choléra en Pologne, d'où, avec la dispersion des Polonais, le redoutable fléau indien s'élança sur les pays où arrivèrent les débris de l'armée vaincue, en Prusse, en Angleterre, en France, en Italie, etc.

Casan a donc été le premier foyer du mal; devant la marche passablement mystérieuse que suivent les trois grands fléaux, l'un créé par le Nil — la peste, — l'autre par le Mississipi — la fièvre jaune, — le troisième par le Gange — le choléra, — on devrait s'abstenir de formuler des hypothèses.

Comme tout est mystérieux et par conséquent assez inexplicable dans la dissémination de ces maladies, et que de part et d'autre on est réduit à des conjectures contradictoires, il serait bien de prendre les précautions indiquées par l'expérience, sans y mettre un luxe dont les relations commerciales pourraient souffrir, mais suffisantes pour rassurer les populations; d'ailleurs il n'est nullement démontré que ces précautions soient une superfluité; et, fussent-elles inutiles, on ne devrait pas, pour cela, les mettre de côté et introduire dans la médecine le fatalisme oriental, malgré l'origine orientale des fléaux. Renversons au contraire le proverbe et disons: *Dans le doute, agis*, c'est plus prudent.

— Une association contre le luxe des femmes a été fondée récemment à Rome. Les hommes peuvent en faire partie en prenant l'engagement d'obliger les femmes sur lesquelles ils ont quelque autorité, à s'habiller modestement.

Chronique Locale.

Belair de Homme, le 14 juillet 1865.

Monsieur le Rédacteur,

De nouvelles élections municipales se préparent. Depuis déjà bien longtemps, j'ai été assez heureux pour obtenir le suffrage de mes concitoyens. Tous mes efforts ont tendu à en mériter la continuation. Mais mon séjour prolongé à la campagne me rendrait impossible l'accomplissement des devoirs qui me seraient imposés par un nouveau mandat. Je viens donc vous prier de me permettre d'user de la voie de votre journal pour décliner l'honneur d'une nouvelle candidature.

Je remercie de leur bienveillance les électeurs qui m'ont déjà honoré de leur confiance, ainsi que ceux qui voudraient m'en donner un nouveau témoignage.

Et je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

BOUTET-BRUNEAU.

Les élections municipales préoccupent vivement les électeurs de Saumur. Voici une liste de candidats qui est distribuée aujourd'hui dans notre ville. Elle se compose des 22 conseillers actuellement en exercice, plus de cinq nouveaux noms qui complètent le nombre légal de conseillers.

Jeudi prochain nous publierons probablement une autre liste.

Leroux.	Bonnemère.
Lecoy.	Besson-Morin.
Louvet.	Abellard.
Bucaille.	Thiffoine-Mercereau.
Delavau, Henri.	Ratouis, Charles.
Courtillet.	Georget.
De Fos, Gustave.	Pellé, Frédéric.
Bineau.	Labiche.
Chedeau.	Touchaleaume.
Girard.	Juchault, avocat.
Bury.	Besnard, médecin.
Chudeau.	Thoreau de la Martinière.
Lambert-Lesage.	Foucher-Gilbert.
Paul Mayaud.	

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 30 juin, a accordé une mention honorable à notre compatriote M. G. d'Espinay, pour son ouvrage sur les *Cartulaires Angevins*. Cet ouvrage a figuré au concours des Antiquités de France.

Un de nos jeunes compatriotes M. J. Quesnay de Beaurepaire vient d'être nommé substitut du procureur impérial du Mans.

M. Quesnay de Beaurepaire occupait le même siége à La Flèche.

Le conseil municipal de Cholet, dans sa séance du 11 juillet, à l'unanimité, a émis le vœu que le chemin de fer de Bressuire fût relié à la ligne de Tours, en passant par Saumur. Voici du reste quelques observations qui militent en faveur de ce projet que nous devons à la communication bienveillante de M. de Bernard de la Frégeolière, maire de Saint-Florent.

Observations en faveur du tracé du chemin de fer des Sables-d'Olonne, passant par Thouars, Montreuil-Bellay, et Saumur.

Parmi les avantages qui peuvent résulter de cette ligne, il en est un qu'il faut particulièrement signaler, celui de mettre le Poitou et une portion de la Vendée en communication directe avec toute la Normandie, en faisant un chemin de fer qui relierait Saumur avec le Mans, passant par Vernantes, Noyant et le Lude. Ce chemin de fer traverserait une contrée très-importante par sa population et son commerce, et qui manque actuellement de moyens de communication. Le parcours qui n'est que de 46 kil. jusqu'au Lude serait peu dispendieux en établissant une seul voie ferrée; il n'exigerait que des ponceaux sur l'Authion, en sortant de Saumur, et quelques travaux de terrassements. Au lieu de passer par Tours ou Angers, ce qui fait un parcours de 158 à 160 kil., en allant directement il n'y aurait plus que 94 kil. (48 kil. sont déjà achevés). Cet embranchement donnerait à Saumur une importance désirable pour son commerce.

MAXIME DE BERNARD DE LA FRÉGOLIÈRE,
Maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Saint-Hilaire-Saint-Florent, le 4 juillet 1865.

Lundi soir, sur les 3 heures, une fille de Saumur a enjambé le parapet du pont, et s'est précipitée dans la Loire. Dans l'endroit où elle est tombée, il n'y avait pas assez d'eau pour la noyer, et suffisamment pour amortir la chute, elle a pris pied, et elle a attendu patiemment qu'on allât la retirer, ce qui n'a pas tardé. Elle a pu regagner seule son domicile.

Hier matin, un orage violent a passé sur Saumur, et a rafraichi le temps. La Loire a crû de 0,30 à 40 dans la nuit de dimanche à lundi. Cette crue proviendrait de l'Indre.

ABATTOIRS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 17 juin au 14 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS. 1re qual.	MOUTONS. 2e qual.	MOUTONS. maigres et médiocres.
	BOUCHERS. MM.												
1	Remare.	»	»	»	1	2	»	8	22	»	2	39	»
2	Morisseau.	»	2	»	1	8	»	11	42	»	7	56	»
3	Touchet.	»	»	»	»	7	»	3	29	»	2	42	»
4	Poisson.	1	2	»	1	10	»	21	36	»	23	45	»
5	Groleau (1).	»	»	»	»	1	»	»	14	»	2	27	»
6	Lanier.	»	»	»	»	3	»	9	12	»	2	19	»
7	Corbineau.	»	1	»	»	12	»	8	53	»	10	64	»
8	Séchet (2).	»	3	»	»	3	»	6	24	»	17	35	»
9	Prouteau.	»	»	»	»	2	»	8	15	»	6	18	»
10	Chalot.	»	»	»	»	5	»	6	20	»	9	32	»
11	Pallu (3).	»	1	»	1	7	»	4	28	»	3	46	»

N° D'ORDRE.	CHARCUTIERS.	PORCS. 1re	PORCS. 2e
	MM.		
1	Millerand.	8	13
2	Baudoin.	1	4
3	Lecomte.	8	7
4	Vilgrain.	4	4
5	Touchet.	»	»
6	Sanson.	5	7
7	Sève.	7	10
8	Moreau.	10	8
9	Cornilleau.	8	1
10	Marais.	6	6
11	Rousse.	2	6
12	Raineau.	7	8

(1) Une vache et deux moutons refusés pour défaut de qualité.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids et trois pour défaut de qualité.

(3) Un veau refusé pour défaut de qualité.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1865.

Deux jours, 6 et 8 août.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 6 AOUT.

1° *Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr.*,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2° *Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre*,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3° *Un Objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre*,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*,

Pour MM. les Sous-Maîtres de manége, montant des chevaux de carrière.

5° *Steeple-chase militaire. — Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 300 fr. en espèces, donnés par l'Administration des haras. — Course militaire.*

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers, Nantes et Niort. — Distance : 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter, pour cette course, le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 7 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

6° *Steeple-chase (gentlemen-riders).—2,000 fr. donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie.*

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 29 juillet, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr., portera 3 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 3 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog., et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance : 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus par lettres affranchies, chez M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 13 juillet 1865, 7 heures du soir.

LUNDI 7 AOUT.

CARROUSEL

De l'École Impériale de Cavalerie.

DEUXIÈME JOUR, MARDI 8 AOUT.

1° *Course au trot (gentlemen-riders).* — 800 *fr. donnés par la Société des Courses.*

Savoir : Un objet d'art d'une valeur de 400 fr. et 200 fr. en argent au premier arrivant; 200 fr. au second. — Entrées : 20 fr. dont moitié au second arrivant et l'autre moitié au troisième; pour chevaux de tout âge et de toute espèce, nés en France. — Distance : 4,000 mètres. — Poids : 75 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest jouiront d'une modération de 4 kilog. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille des courses, 7 heures du soir, et seront adressés par lettres affranchies à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole impériale de cavalerie. — La tenue de course sera de rigueur.

2° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*,

Pour MM. les Sous-Officiers élèves instructeurs montant leurs chevaux d'armes.

3° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*,

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie montant leurs chevaux d'armes.

4° *Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders).* — 1,000 *fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses*,

Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus par lettres affranchies, chez M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 13 juillet, 7 heures du soir.

5° *Steeple-chasse (2e catégorie).* — 3,000 *fr. offerts par l'Administration des haras, et divisés en deux prix : 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second.*

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le 29 juillet, avant 7 heures du soir. Poids commun : 4 ans, 73 kilog.; 5 ans et au-dessus 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 kilog.; de 3,000 fr., 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 23 juillet 1865, avant 7 heures du soir, par let-

tres affranchies et adressées à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

6° *Prix de Consolation : Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap.*

Pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1865. — Distance : 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux ; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 3,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés *franco* à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole impériale de cavalerie, le 4 août, avant-veille des courses, à 7 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagements.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Sporting-Club, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 27 mars 1865.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

LÉON MAYAUD. Vte E. de BARACÉ.

Lieut-Colonel L'HOTTE. MERCHE.

Approuvé :

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras,

Gal FLEURY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le départ de l'Empereur et de l'Impératrice est retardé par suite d'une indisposition du Prince Impérial. Cette indisposition n'a rien de grave.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les gastrites, gastralgies, toux, consomption, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour les quels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalescière* Du Barry de Londres.

Extrait de 65,000 Cures.

13, Rue Duvivier, Paris, 15 avril 1862.

Messieurs, — Atteint d'une grave maladie inflammatoire, j'avais vainement épuisé tout ce que la science médicale, par l'organe des médecins, m'avait indiqué, sans obtenir le moindre soulagement. Ma confiance dans la farine de santé *Revalescière* m'est venue du dédain qu'en font les médecins; j'en ai fait usage, et je dois à la vérité de dire que, dès les premiers jours, j'ai éprouvé un soulagement vraiment miraculeux ; l'amélioration d'abord et la guérison ensuite ont été telles que, si j'avais à choisir pour quelque maladie que ce soit entre les soins de nos plus grandes célébrités médicales et l'emploi de la Revalescière, je n'hésiterais pas un instant, je ferais usage de cette dernière, assuré que je suis de ses résultats j'ose dire infaillibles. Je vous autorise, Monsieur, à faire, dans l'intérêt général, l'usage que vous voudrez de cette lettre. — J'ai l'honneur, etc. — DEDÉ, Chimiste. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil. 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 1/2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez* MM. A. PIE fils, droguiste, DAMICOURT, pharm ; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (316)

Le *traité des maladies des femmes et des jeunes filles*, guide médical des familles, par le docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

Marché de Saumur du 15 Juillet.

Froment (l'hectol.)	15 11	Huile de lin. . .	48 —
2e qualité, —	14 52	Paille hors barrière	35 66
Seigle.	8 —	Foin. . . id. .	64 66
Orge	8 —	Luzerne (les 750 k)	60 50
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle . .	120 —
Fèves.	— —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs . . .	28 —	— de colza. .	31 —
— rouges . . .	28 —	— de lin . .	26 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques (l'hectolitre). .	— —
Huile de noix ord.	54 —	— cassées (50 k.) .	— —
— de chenevis .	48 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864. . .	1re qualité	150 à 180
Id.	2e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur . .	1re id.	60 à »
Id. 1864,	2e Id.	55 à »
Saint-Léger et environs . .	1re id.	45 à »
Id. 1864,	2e id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . .	1re id.	42 à »
Id. 1864,	2e id.	38 à »
La Vienne, 1864.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.		90 à 120
Champigny, 1864.	1re qualité	220 à »
Id.	2e id.	150 à »
Varrains, 1864.		80 à 100
Bourgueil, 1864	1re qualité	120 à »
Id.	2e id.	100 à »
Restigny 1864.		75 à 85
Chinon, 1864.	1re id.	70 à »
Id.	2e id.	60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, *roppriétaire-gérant.*

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHÉVÉ.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 17 juillet 1865, le sieur Julien Chévé, négociant en vins, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Louis Duveau, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de cette faillite, et M. Kerneïs, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal,

(318) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MARTINEAU.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 3 juillet 1865, déclare closes à compter dudit jour, les opérations de la faillite du sieur Pierre Martineau, marchand, demeurant à Coron, déclaré par jugement du même tribunal, le 5 septembre 1864.

Le greffier du Tribunal,

(319) TH. BUSSON.

Etude de Me HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le jeudi 20 juillet 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de Me HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans une des cours de l'hôpital, donnant sur la rue de Nantilly, à la vente de toutes les portes et croisées dépendant des démolitions dudit hôpital et des maisons en démolitions, quatre grandes portes avec de bonnes ferrures et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

2 PIANOS DROITS

Un de PLEYEL, l'autre d'ERARD.

S'adresser rue du Temple, n° 17 Saumur, le samedi depuis midi jusqu'à quatre heures. (299)

Etude de Me LOUIS-A. PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

ARRENTER OU LOUER

En l'étude et par le ministre de Me PELLÉ,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1866,

UN HOTEL

Connu sous le nom

D'HOTEL DE LA GALÈRE

Sis ville de Montreuil-Bellay, rue Impériale.

Ledit hôtel comprenant : au rez-de-chaussée, deux salles à manger, cuisine, décharge de cuisine, salle de billard et une chambre à coucher; au premier étage, sept chambres, dont plusieurs à feu, escalier et galerie, servant à l'exploitation de ces diverses chambres, greniers, autres chambres en bas côté, écuries, remise, puits, vaste cour, cave, bucher et jardin, le tout se tenant, et joignant au nord la rue de Loudun, au levant la rue du Mail, au couchant la rue Impériale, au midi une petite rue.

Grandes facilités pour acquérir.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CASTERA, propriétaire dudit hôtel, qui l'exploite, soit audit Me PELLÉ, notaire. (321)

Etude de Me DURAND, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

OU A LOUER

Meublée ou non meublée,

LA JOLIE

HABITATION DE LA CONTERIE

Située commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de Paris.

Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à Me DURAND, notaire.

Etude de Me LEROUX, notaire Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, place de l'Arche-Dorée,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, caveau, puits, grenier ; occupée par le sieur Guintrandy, débitant de vins.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Terrefort, commune de Saint-Hilaire Saint-Florent,

Composée de maison d'habitation et 60 ares de terre et vigne, occupée par le sieur Gabiller, fermier.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur. (298)

Etude de Me J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE

Par le ministère de Me GUÉRIN, notaire à Longué, qui en fera l'adjudication en son étude le dimanche 30 juillet 1865, à l'heure de midi,

LA PROPRIÉTÉ

DU PETIT-PUY

Composée d'une très-jolie maison de campagne, de beaux bâtiments de servitudes et de douze hectares de terres en culture, vignes et bois-taillis; le tout situé en la commune des Tuffeaux, sur les bords de la Loire, et à six kilomètres de Saumur.

Cette propriété domine le val de la Loire et offre un point de vue magnifique.

Mise à prix... 18,000 *fr.*

Une seule enchère adjugera.

S'adresser, pour tous renseignements, audit Me GUÉRIN, notaire à Longué. (311)

DÉPOT DE RAIS

POUR LE CHARRONNAGE.

M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charrons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (293)

A VENDRE

BONNE MACHINE A BATTRE

En fonte (de Passedoit),

Pour 2 ou 4 chevaux, suivant la force, prête à marcher.

Prix : 400 fr.

S'adresser à la ferme de Louzay, commune de Thizay, sur la route même de Saumur à Chinon. (314)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (253)

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 JUILLET. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	BOURSE DU 17 JUILLET. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	» »	» 20	67 45	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . .	97 »	» »	» »	97 »	» »	» »
Obligations du Trésor. . .	452 50	» »	1 25	452 50	» »	» »
Banque de France. . . .	3600 »	» »	» »	3 80 »	» »	» 20
Crédit Foncier (estamp.). .	» »	» »	» »	1255 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial . .	612 50	» »	» »	610 »	» »	2 50
Crédit Agricole	620 »	» »	» »	625 »	5 »	» »
Crédit industriel.	700 »	5 »	» »	700 »	» »	» »
Crédit Mobilier	748 75	8 75	» »	720 »	» »	28 75
Comptoir d'esc. de Paris. .	920 »	10 »	» »	905 »	» »	15 »
Orléans (estampillé)	836 25	» »	1 25	838 75	2 50	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). .	1042 50	3 75	» »	1045 »	2 50	» »
Est.	520 »	1 25	» »	517 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	851 25	» »	3 75	845 »	» »	6 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	567 50	10 »	» »	560 »	» »	7 50
Ouest	535 »	» »	2 50	533 75	» »	1 25
Cie Parisienne du Gaz . . .	1685 »	» »	5 »	1675 »	» »	10 »
Canal de Suez	440 »	3 75	» »	447 50	7 50	» »
Transatlantiques.	520 »	7 50	» »	520 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . .	65 »	» »	» »	64 95	» »	» 05
Autrichiens	420 »	2 50	» »	418 75	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. .	488 75	1 25	» »	486 25	» »	2 50
Victor-Emmanuel	287 50	3 75	» »	287 50	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	225 »	1 25	» »	215 »	» »	10 »
Crédit Mobilier Espagnol. .	470 »	» »	» »	466 25	» »	3 75
Saragosse	325 »	» »	» »	330 »	5 »	» »
Séville-Xérès-Séville . . .	86 »	1 »	» »	90 »	4 »	» »
Portugais	190 »	5 »	» »	190 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 50	» »	» »	309 50	» »	» »
Orléans	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 50	» »	» »	299 25	» »	» »
Ouest	297 75	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	298 75	» »	» »	298 50	» »	» »
Est.	300 »	» »	» »	301 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné